



Adainville  
Bazainville  
Boinvilliers  
Boissets  
Bourdonné  
Boutigny-Prouais  
Civry-la-Forêt  
Condé-sur-Vesgre  
Courgent  
Dammartin en Serve  
Dannemarie  
Flins Neuve Eglise  
Goussainville  
Grandchamp  
Gressey  
Havelu  
Houdan  
La Hauteville  
Le Tartre Gaudran  
Longnes  
Maulette  
Mondreville  
Montchauvet  
Mulcent  
Orgerus  
Orvilliers  
Osmoy  
Prunay le Temple  
Richebourg  
Rosay  
Septeuil  
St Lubin de la Haye  
St Martin des Champs  
Tacoignières  
Tilly  
Villette

# Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Pays Houdanais

## Année 2023

**COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
PAYS HOUDANAIS**

22, porte d'Épernon  
BP15  
78550 Maulette

**T. 01 30 46 82 80**  
F. 01 30 46 15 75

[ccph@cc-payshoudanais.fr](mailto:ccph@cc-payshoudanais.fr)

[www.cc-payshoudanais.fr](http://www.cc-payshoudanais.fr)

Accusé de réception en préfecture  
078-247800550-20240628-DEL8226062024-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

# Sommaire

1	Présentation du service .....	3
1.1	Périmètre géographique d'intervention du SPANC .....	3
1.2	Estimation du nombre d'habitants desservis par le SPANC .....	4
1.3	Compétences assurées par le SPANC .....	5
1.4	Le règlement de service .....	5
2	Evènements marquants de l'année 2023 .....	5
3	Les contrôles réalisés par le SPANC sur l'année 2023 .....	6
3.1	Les contrôles de conception-réalisation .....	6
3.2	Les contrôles de vente .....	7
3.3	Les contrôles de bon fonctionnement .....	7
4	Les prestations entretien « vidange » .....	8
5	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (Indicateur SISPEA D302.0) .....	8
6	Estimation du taux de conformité des installations .....	9
7	Financement du service .....	12
7.1	Tarifs appliqués aux usagers .....	12
7.2	Les contrôles .....	12
7.3	Les vidanges .....	12
7.4	Dépenses .....	13
7.4.1	Fonctionnement .....	13
7.4.2	Investissement .....	13
7.5	Recettes .....	13
7.5.1	Fonctionnement .....	13
7.5.2	Investissement .....	13
7.6	Présentation du résultat du service sur l'année 2023 .....	14
8	Evolution prévisionnelle du service pour l'année 2024 .....	14

# 1 Présentation du service

## 1.1 Périmètre géographique d'intervention du SPANC

Créé en 2006, le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) est aujourd'hui exercé sur les 36 communes que compte la collectivité.



A savoir :

Adainville  
Bazainville  
Boissets  
Boinvilliers  
Bourdonné  
Bouigny-Prouais  
Civry la Forêt  
Condé-sur-Vesgre  
Courgent  
Dammartin-en-Serve  
Dannemarie  
Flins-Neuve-Eglise  
Goussainville

Grandchamp  
Gressy  
Havelu  
Houdan  
La Hauteville  
Le Tartre Gaudran  
Longnes  
Maulette  
Montchauvet  
Mondreville  
Mulcent  
Orgerus  
Orvilliers

Osmoy  
Prunay-le-Temple  
Rosay  
Septeuil  
St Lubin de la Haye  
St-Martin-des-Champs  
Tacoignières  
Richebourg  
Tilly  
Villette

## 1.2 Estimation du nombre d'habitants desservis par le SPANC

La Communauté de Communes du Pays Houdanais compte 30 526 habitants. En 2023 c'est près de 7300 habitants soit 24 % de la population qui était desservie par le SPANC. Ces chiffres correspondent à l'indicateur SISPEA D. 301.0.

Commune	Nombre d'installations	Type de zonage*	Nombre d'habitants (données 2015)	Nombre d'habitants desservis par le SPANC
Adainville	262	Mixte	761	472
Bazainville	111	Mixte	1 447	200
Boissets	5	Mixte	249	9
Boinvilliers	6	Mixte	294	11
Bourdonné	77	Mixte	504	139
Boutigny-Prouais	529	Mixte	1 777	952
Civry-la-Forêt	17	Mixte	347	31
Condé-sur-Vesgre	166	Mixte	1 155	299
Courgent	225	ANC	388	388
Dammartin-en-Serve	69	Mixte	1 109	124
Dannemarie	108	ANC	204	204
Flins-Neuve-Eglise	74	ANC	157	157
Goussainville	117	Mixte	1 276	211
Grandchamp	168	ANC	291	291
Gressey	50	Mixte	548	90
Havelu	73	ANC	135	135
Houdan	41	Mixte	3 535	74
La Hauteville	117	ANC	159	159
Le Tartre Gaudran	21	ANC	34	34
Longnes	113	Mixte	1 440	203
Maulette	125	Mixte	904	225
Mondreville	38	Mixte	406	68
Montchauvet	40	Mixte	273	72
Mulcent	66	ANC	108	108
Orgerus	128	Mixte	2 296	230
Orvilliers	61	Mixte	781	110
Osmoy	8	Mixte	357	14
Prunay-le-Temple	217	ANC	430	430
Richebourg	7	Mixte	1 504	14
Rosay	202	ANC	360	360
Septeuil	239	Mixte	2 341	430
St-Lubin-de-la-Haye	201	Mixte	953	362
St-Martin-des-Champs	64	Mixte	313	115
Tacoignières	11	Mixte	1 036	20
Tilly	280	ANC	540	540
Villette	6	Mixte	531	11
<b>TOTAL</b>	<b>4 058</b>		<b>28 943 (2015)</b>	<b>7 292</b>

Un coefficient de 1,8 est appliqué arbitrairement par installation pour estimer la population desservie sur les communes présentant un zonage en AC et en ANC.

\*Type de zonage :

- AC : Assainissement Collectif, les effluents rejetés sont traités en station d'épuration
- ANC : Assainissement Non Collectif, les effluents rejetés sont traités par une installation autonome située sur les propriétés
- Mixte : La commune est, selon les secteurs géographiques, desservi par l'assainissement collectif ou les effluents sont traités par des installations autonomes.

### **1.3 Compétences assurées par le SPANC**

La CCPH assure les compétences obligatoires de contrôles relatifs à la vie de toute installation d'ANC, à savoir :

- Conception : Vérification du bon dimensionnement du projet, de la filière retenue et de la faisabilité technique
- Réalisation : Contrôle de la bonne exécution des travaux selon les règles de l'art notamment le DTU 64.1
- Vente : Vérification obligatoire du bon fonctionnement de l'ANC lors des transactions immobilières (validité : 3 ans)
- Bon fonctionnement : Vérification du bon fonctionnement de l'ANC tous les 10 ans si conformes et tous les 8 ans si non conforme.

La CCPH a assuré de 2012 à 2020 la compétence facultative de réhabilitation des ANC afin de permettre aux habitants de réhabiliter leur installation tout en bénéficiant des subventions de l'Agence de l'Eau. Ainsi, ce sont 1064 installations qui ont été réhabilitées. La collectivité ne porte actuellement plus aucun projet de réhabilitation.

En revanche, la CCPH assure la compétence facultative vidange « entretien » au moyen d'un marché de prestations de service proposant des tarifs préférentiels. Il est actuellement réservé aux installations ayant fait l'objet d'une réhabilitation via la signature d'une convention. Toutefois, ce service est amené à évoluer en 2024.

### **1.4 Le règlement de service**

Le règlement de service révisé a été adopté par le Conseil Communautaire du 28 juin 2023 pour intégrer les modifications de prestations réalisées par ELI ainsi que les évolutions tarifaires.

## **2 Evènements marquants de l'année 2023**

La Service Public d'Assainissement Non Collectif du Pays Houdanais a connu plusieurs évènements marquants au cours de l'année 2023.

En premier lieu, le prestataire en charge des différents types de contrôle a changé. En effet, fin 2022, la CCPH a adhéré à Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) et signé des conventions avec ce dernier pour la réalisation des différents contrôles. Cette agence territoriale départementale créée par le Département d'Eure-et-Loir est un acteur public qui offre des prestations aussi bien en matière d'assainissement non collectif que collectif mais aussi en voirie. Ainsi, à compter du 28 juin 2023, c'est ELI qui a repris la réalisation des contrôles.

ELI a également proposé la mise à disposition au SPANC d'un logiciel de gestion des installations appelé YPRESIA. Les dossiers des usagers ont ainsi été transférés pour permettre une meilleure gestion et une recherche plus intuitive des informations les concernant.

La CCPH a également relancé son marché de prestation de service pour l'exercice de sa compétence facultative relative à l'entretien et aux vidanges. SVR s'est ainsi vu attribuer le contrat en 2023 pour une durée de 4 ans.

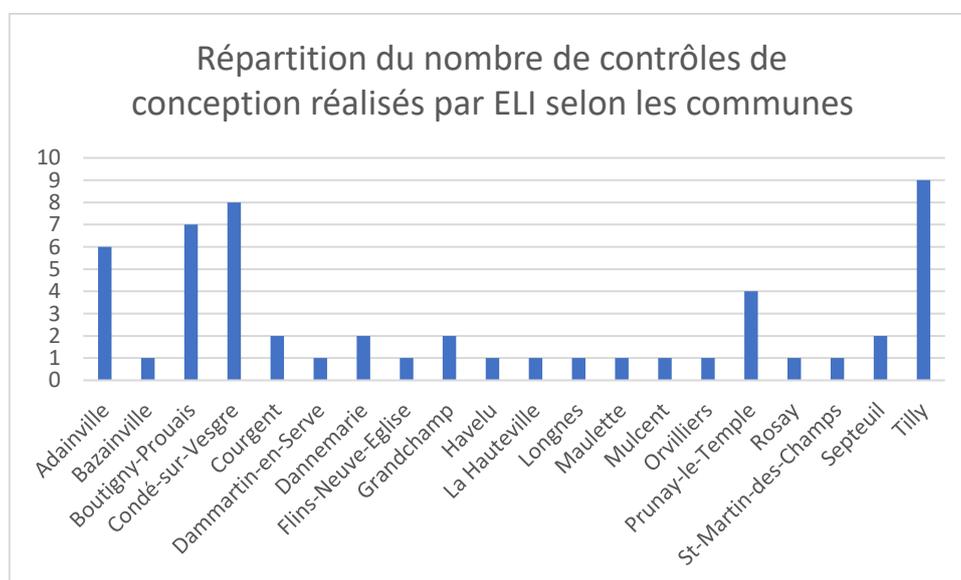
Enfin, l'équipe de la CCPH dédiée au SPANC a été partiellement renouvelée avec le départ de la responsable et de la technicienne en charge du suivi des installations. Ainsi, en septembre 2023, une adjointe SPANC a pris ses fonctions, suivie en novembre d'une nouvelle responsable. Fin 2023, le SPANC affichait un effectif global de 3 agents en comptant l'agent d'accueil.

### 3 Les contrôles réalisés par le SPANC sur l'année 2023

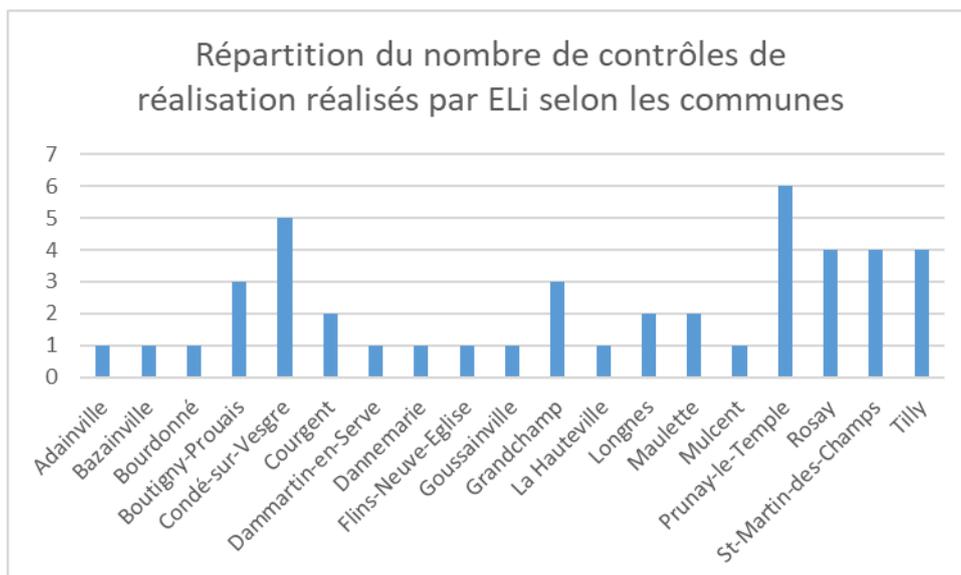
#### 3.1 Les contrôles de conception-réalisation

En 2023, ce sont 75 contrôles de conception et 65 contrôles de réalisation qui ont été réalisés.

Le nouveau prestataire ELI a ainsi contrôlé (sans compter les réexamens) 53 dossiers répartis comme suit sur 20 communes :



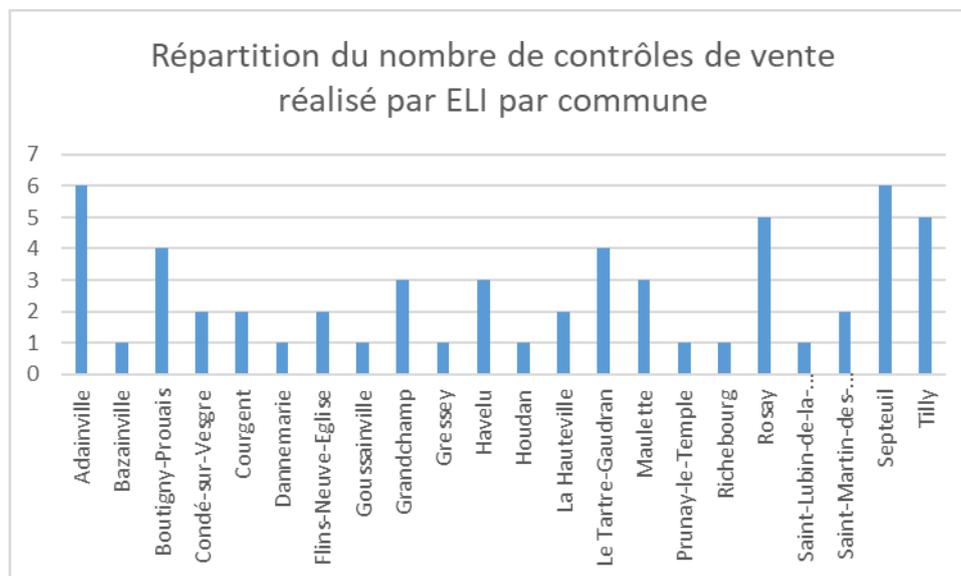
En 2023, ELI a réalisé 44 contrôles de réalisation répartis comme suit sur 19 communes.



### 3.2 Les contrôles de vente

En 2023, 75 contrôles de vente ont été réalisés.

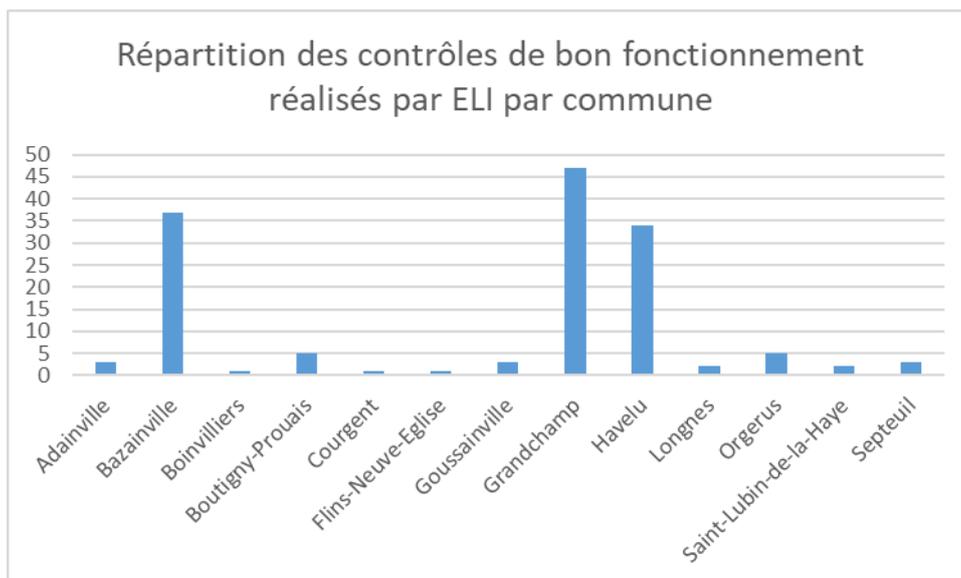
ELI a notamment réalisé 57 contrôles de vente (sans compter les éventuelles contre-visites) répartis comme suit sur 22 communes.



### 3.3 Les contrôles de bon fonctionnement

En 2023, 213 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés. A noter que ces contrôles sont réalisés de manière sectorisée en privilégiant les zones à enjeux sanitaire en premier lieu.

ELI a notamment réalisé 144 contrôles répartis comme suit :



Les communes de Bazainville, Grandchamp et Havelu ont fait l'objet de contrôles de bon fonctionnement sectorisés.

#### 4 Les prestations entretien « vidange »

En juin 2023, le Conseil communautaire de la CCPH a attribué le marché d'entretien vidange à la société SVR. Seules les installations ayant fait l'objet d'une réhabilitation subventionnée par l'Agence de l'Eau se sont vues proposer une convention de vidange. Cette dernière prévoit une redevance annuelle sur 8 ans contre la réalisation de 2 vidanges espacées de 4 ans.

En 2023, 60 vidanges ont été réalisées. 38 premières vidanges et 48 secondes vidanges étaient initialement prévues soit 86 vidanges en tout. Certaines prestations non pas pu être réalisées faute de contact avec les propriétaires pour réaliser la programmation (coordonnées manquantes, absence de réponse, etc.).

#### 5 Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (Indicateur SISPEA D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

Base		Exercice 2022	Exercice 2023
<b>A – Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
20	Application du règlement de service approuvé par une délibération	20	20

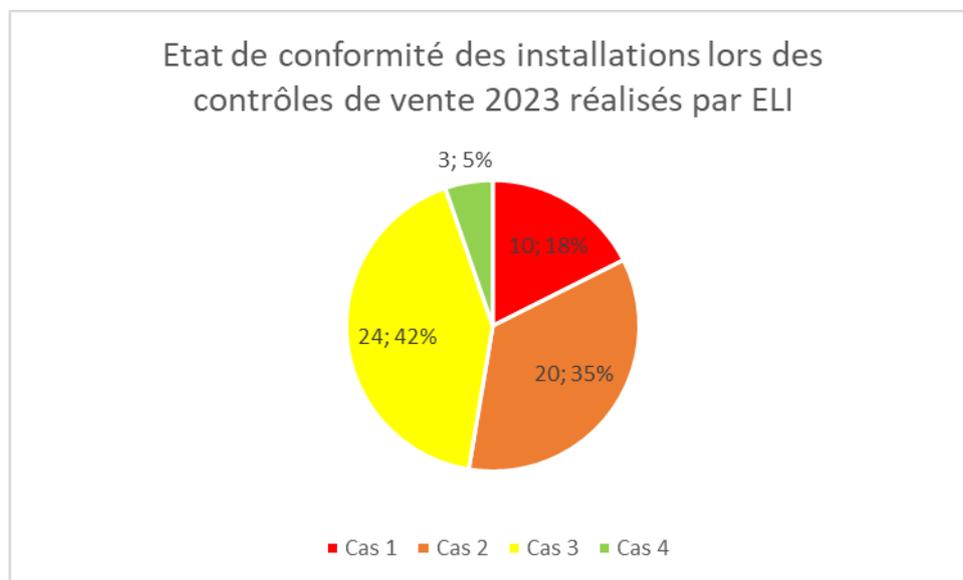
Base		Exercice 2022	Exercice 2023
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
<b>B – Eléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	5	5
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20	10
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	5	5

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de 130 contre 140 en 2022.

A noter que la baisse de la note du service entre 2022 et 2023 s'explique par l'arrêt de réalisation d'opérations groupées de réhabilitation des installations d'ANC (ce qui était déjà le cas en 2022 par ailleurs).

## 6 Estimation du taux de conformité des installations

Les contrôles de vente réalisés en 2023 par ELI ont permis d'identifier 30 installations non conformes (soit 53 % des ANC contrôlés) et 27 installations conformes (soit 47 % des ANC contrôlés) réparties selon les cas suivants :



### Installations non conformes

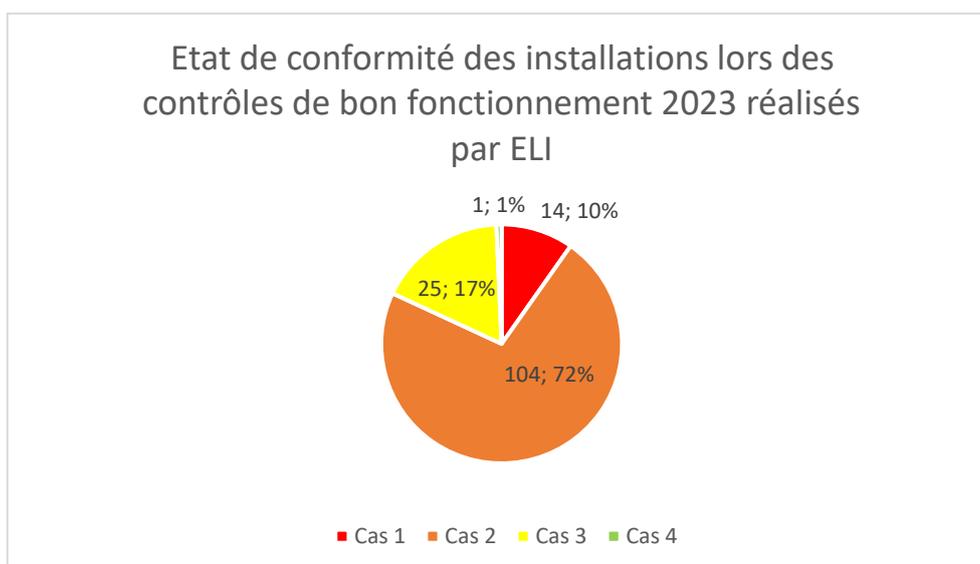
- Cas 1 : Absence d'installations d'ANC
- Cas 2 :
  - o Installation présentant un danger pour la santé des personnes quelle que soit sa localisation (cas 2a)

- Installation en zone à enjeux sanitaires, présentant un danger pour la santé des personnes (cas 2a)
- Installation en zone à enjeux environnementaux, présentant un risque environnemental avéré (cas 2b)
- Installation située en dehors d'une zone à enjeux sanitaires ou environnementaux (cas 2c)

### Installations conformes

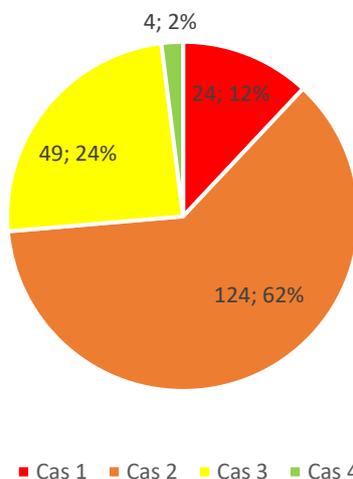
- Cas 3 : Installation avec absence de non-conformité mais présentant des défauts d'entretien ou une usure d'un de ses éléments constitutifs
- Cas 4 : Installation avec absence de non-conformité

Les contrôles de bon fonctionnement réalisés en 2023 par ELI et portant principalement sur les communes de Havelu, Grandchamp et Bazainville ont permis d'identifier 82 % d'installations non conformes soit 118 ANC sur les 144 contrôlés. A noter que contrairement aux contrôles de vente, les usagers ne réalisent pas immédiatement une contre-visite pour apporter les éléments de conformité qui auraient manqué au cours de la visite ou dégager les regards ou autre non aperçu et attestant du bon dimensionnement de l'installation.



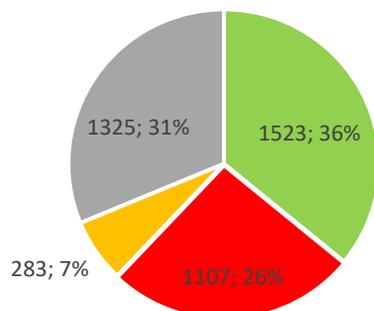
Ainsi, tous contrôles confondus réalisés par ELI, il a été identifié 148 installations non conformes soit 74 % des installations contrôlées.

### Etat de conformité des installations lors des contrôles 2023 réalisés par ELI



L'exploitation des données indiquées sur le nouveau logiciel YPRESIA permet de déterminer une estimation du taux de connaissance et l'état de conformité des installations sur territoire de la CCPH. Ces données sont représentées ci-dessous et correspondent à l'indicateur SISPEA P301.3.

### Etat de conformité des ANC de la CCPH



- Nombre d'ANC conformes
- Nombre d'ANC non conformes présentant un risque sanitaire et environnemental
- Nombre d'ANC non conformes mais ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution
- Nombre d'ANC état de conformité inconnu

A noter que cet indicateur devra être fiabilisé dans les années à venir. Le traitement actuel de la base de données méconnaît dans certains cas les opérations de réhabilitation réalisées par la CCPH et certaines installations identifiées comme non conformes (anciens contrôles réalisés avant les opérations de réhabilitation) sont donc en conformité en 2023. Cet indicateur devrait donc se retrouver amélioré par l'épuration des données obsolètes.

## 7 Financement du service

### 7.1 Tarifs appliqués aux usagers

### 7.2 Les contrôles

Suite au changement de prestataire pour la réalisation des contrôles, le Conseil Communautaire du 28 juin 2023 a voté l'évolution des tarifs des différents contrôles.

Prestations	Nouveaux tarifs en € T.T.C	Anciens tarifs en € TTC
Contrôle de conception	194 € TTC	200 € TTC 141 € TTC/réexamen
Contrôle de réalisation	194 € TTC	220 € TTC 197 € TTC/contre-visite
Contrôle de vente	265 € TTC	237 € TTC
Contrôle de vente + caméra	313 € TTC	
Contre-visite de contrôle de vente + caméra	229 € TTC	
Immeubles supplémentaires vente	229 € TTC	
Contrôle de bon fonctionnement	244 € TTC	234 € TTC
Contre-visite de contrôle de bon fonctionnement + caméra	204 € TTC	164 € TTC
Immeubles supplémentaires bon fonctionnement	192 € TTC	
Frais pour déplacement infructueux et pénalité pour modification RDV moins de 48 h avant	103 € TTC	88 € TTC
Pénalité absence / refus de contrôle / obstacle à la mission du SPANC	Montant de la redevance du contrôle majoré de 100 %	
Pénalité pour absence d'installation ou non-conformité	chaque année dans la limite de 400 %	

### 7.3 Les vidanges

Suite à l'attribution du marché de prestations vidange, le Conseil Communautaire du 28 juin 2023 a voté l'application des tarifs suivants pour les prestations de vidange :

Prestation de vidange avec traitement des matières de vidange	Prix unitaire pour fosse de 3m <sup>3</sup>	189,20 € TTC
	Prix unitaire par m <sup>3</sup> supplémentaire	31,90 € TTC
Linéaire de tuyau supplémentaire au-delà de 30 m		2,31 € TTC
Traitement administratif de la demande		10 % du montant des prestations + 38 € TTC

Ces tarifs sont soumis à révision annuelle.

## 7.4 Dépenses

### 7.4.1 Fonctionnement

11- Charges à caractère général	79 526,55 € HT
12 – Charges de personnel et frais assimilés	48 816,80 € HT
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 € HT
65 – Autres charges de gestion courante	158,45 € HT
67 - Charges exceptionnelles	237 € HT
68 - Dotations aux amortissements	44 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>128 864,80 € HT</b>

### 7.4.2 Investissement

45811- Opérations pour le compte de tiers	792,28 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>792,28 € HT</b>

## 7.5 Recettes

### 7.5.1 Fonctionnement

002- Résultats d'exploitation reportés	3 031,57 € HT
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises	126 347,04 € HT
75 – Autres produits de gestion courante	0,73 € HT
77 – Produits exceptionnels	5,04 € HT
78 - Reprise sur amortissement	647 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>130 031,38 € HT</b>

### 7.5.2 Investissement

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	537 394,06 € HT
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>537 476,06 € HT</b>

## 7.6 Présentation du résultat du service sur l'année 2023

### REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2023 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (LIGNE 002 DU BP 2023)	0.00 €	3 031.57 €	3 031.57 €
	RESULTAT 2023	128 864.80 €	126 999.81 €	-1 864.99 €
	RESULTAT A REPORTER OU AFFECTER	128 864.80 €	130 031.38 €	1 166.58 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (LIGNE 001 DU BP 2023)	0.00 €	537 394.06 €	537 394.06 €
	RESULTAT 2023	792.28 €	82.00 €	-710.28 €
	RESULTAT A REPORTER	792.28 €	537 476.06 €	536 683.78 €

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	1 067.64 €	0.00 €	-1 067.64 €

REPRISE ANTICIPEE AU BUDGET PRIMITIF 2024	REPORT FONCTIONNEMENT (RECETTE AU 002)		1 166.58 €
	REPORT EN INVESTISSEMENT (RECETTE AU 001)		536 683.78 €
	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT (RECETTE AU 1068)		0.00 €

La Comptable du  
SGC de Martes la Jolie  
Béatrice POMMAREDE



Conseil communautaire du 28 février 2024

Accusé de réception en préfecture  
078-247800550-20240628-DEL8226062024-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

## 8 Evolution prévisionnelle du service pour l'année 2024

Fin 2023, Eure-et-Loir Ingénierie a indiqué à l'ensemble de ses adhérents qu'elle devrait pratiquer une hausse tarifaire sur le montant de sa cotisation annuelle ainsi que sur les prestations de contrôles relatives aux ventes et au bon fonctionnement des installations. La CCPH afin d'assurer son propre équilibre budgétaire et pour tenir compte d'un nombre plus réaliste de contrôles annuels réalisés a donc dû procéder également à l'évolution de ses tarifs.

Afin d'offrir un service uniforme et plus performant à l'ensemble de ses habitants, la CCPH a également choisi d'ouvrir la prestation d'entretien « vidange » à l'ensemble des usagers et non plus seulement à ceux dont l'installation avait fait l'objet d'une réhabilitation.

Enfin, il est prévu pour 2024, la mise en œuvre effective de l'application des pénalités pour les installations non conformes les plus polluantes conformément aux délais prévus par la réglementation en cas de non mise en conformité.